



SwissLife

Document à caractère publicitaire





SwissLife Prévoyance Particuliers +

*Choisir de préparer l'avenir
de vos proches maintenant*

#YourLife

Les

de SwissLife Prévoyance Particuliers +

-  *Un montant de capital décès important jusqu'à 50 000 000 €.*
-  *Un cadre fiscal avantageux : un capital net d'impôt et non soumis aux droits de succession*.*
-  *Des garanties de prévoyance à la carte pour vous protéger.*
-  *Un simple questionnaire de santé est suffisant si vous êtes âgé de moins de 46 ans avec un capital assuré inférieur à 1 000 000 € ou si vous êtes âgé de 46 ans à moins de 55 ans avec un capital assuré inférieur à 750 000 €.*

Fiabilité · Attention · Sérénité

· Prouver notre fiabilité – *c'est notre façon d'agir*

Nous vous faisons bénéficier de notre savoir-faire issu d'une longue expérience et de notre solidité financière.

· Être attentif à chaque personne – *c'est notre façon de penser*

Nous comprenons vos besoins et vous aidons à faire les bons choix parmi une large gamme de solutions adaptées et innovantes.

· Apporter de la sérénité – *c'est notre façon d'être*

Nous travaillons avec passion pour contribuer à votre tranquillité d'esprit.

L'avenir de vos proches se prépare maintenant.

Swiss Life, acteur de référence de l'assurance patrimoniale en vie, santé et prévoyance, vous aide à faire les bons choix.

Avec Swiss Life, *regardez l'avenir en toute sérénité*

Protéger votre famille des aléas de la vie est votre préoccupation. SwissLife Prévoyance Particuliers + est la meilleure réponse pour préserver vos proches et votre patrimoine.

Une sécurité financière pour vos proches

Jusqu'à 50 000 000 euros⁽¹⁾

- Un capital décès versé aux bénéficiaires de votre choix.
- Un capital perte totale et irréversible d'autonomie qui permet à votre entourage de faire face à votre situation, en maintenant le niveau de vie de votre foyer.

Le maintien de l'intégrité de votre patrimoine

En permettant à vos héritiers de s'acquitter des droits de succession sans être contraints de vendre des biens immobiliers.

Un cadre fiscal privilégié⁽²⁾

En cas de décès, le capital versé est exonéré de droits de succession

Seules les cotisations versées peuvent entrer dans l'assiette taxable et être soumises, selon l'âge de l'assuré au moment du versement :

- Pour les primes versées avant les 70 ans de l'assuré :

Au-delà d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire⁽³⁾ et jusqu'à 700 000 euros, le montant de la dernière prime annuelle est taxé de 20 %. Au-delà de 700 000 euros, ce taux passe à 31,25 % (article 990I du Code général des impôts). À noter : lorsque plusieurs contrats d'assurance sur la vie sont conclus sur la tête d'un même assuré, au profit d'un même bénéficiaire, il est tenu compte de l'ensemble des sommes versées au bénéficiaire au titre de ces contrats.

- Pour les primes versées après les 70 ans de l'assuré :

Des droits de succession s'appliquent, mais uniquement sur le montant des primes versées après 70 ans et après abattement global de 30 500 euros⁽³⁾ (article 757 B du Code général des impôts). À noter : lorsque plusieurs contrats d'assurance sur la vie sont conclus sur la tête d'un même assuré et quel que soit le nombre de bénéficiaires, il est tenu compte de l'ensemble des contrats.



Vivre selon ses propres choix avec Swiss Life

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Une approche globale, parce que l'essence de notre métier est d'accompagner chaque parcours de vie, privé et professionnel. Grâce à un conseil personnalisé, fondé sur la proximité, l'écoute et la pédagogie, nous construisons chaque jour une relation de confiance avec chacun de nos clients, particuliers comme entreprises. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable, dont l'ambition est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

#YourLife

(1) Selon la tarification, les limites d'âges d'adhésion et de garanties, et en fonction des options choisies.

(2) Selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

(3) Sauf exonération totale désormais au profit du conjoint ou partenaire pacsé et, sous certaines conditions, des frères et sœurs.



Créez la protection *qui vous ressemble*

Une offre complète et sur mesure

Un capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie qui s'adapte à vos besoins

En choisissant SwissLife Prévoyance Particuliers +, vous pouvez vous assurer pour un capital nécessaire, couvrant ainsi les besoins de votre situation personnelle et votre patrimoine. Votre couverture se met en place immédiatement.

Des garanties à la carte pour renforcer votre protection

Des options complémentaires⁽⁴⁾

Sports extrêmes

Vous pratiquez régulièrement une activité sportive exclue dans notre contrat de base ? Vous pouvez l'inclure dans vos garanties avec l'option « Sport+ ».

Invalidité permanente totale

Une couverture jusqu'à 1 000 € par jour, sous la forme d'un versement en rente.



My SwissLife

■ Ensemble, connectés à vos choix. ■

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller

Connectez-vous sur myswisslife.fr

Pensez à vous munir
de votre identifiant personnel
et de votre mot de passe



(4) Selon la tarification, les limites d'âges d'adhésion et de garanties, et en fonction des options choisies.

Le choix et la personnalisation

La désignation de vos bénéficiaires

Vous choisissez librement le ou les bénéficiaires : conjoint, enfants, parents, amis... Ces derniers recevront le capital que vous avez déterminé en cas de décès. C'est vous-même qui le percevrez en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Des cotisations à votre image

Les cotisations sont calculées en fonction de critères qui vous sont propres : âge, profession, fumeur / non-fumeur, et du contrat que vous souhaitez souscrire : montant du capital et garanties choisies. Les cotisations sont annuelles et reconductibles. Vous décidez de leur périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Elles sont prélevées automatiquement sans frais de fractionnement.

La souplesse des formalités médicales

- Vous avez moins de 46 ans et vous souhaitez vous assurer pour moins de 1 million d'euros. Il vous suffit de compléter notre questionnaire de santé simplifié.
- Vous avez 46 ans et vous souhaitez vous assurer pour moins de 750 000 euros. Il vous suffit aussi de remplir notre questionnaire de santé simplifié.
- À partir de 56 ans, vous souhaitez vous assurer pour plus de 400 000 euros. Nos centres d'examen partenaires vous accueillent près de chez vous.



Un montant de capital décès important : jusqu'à 50 000 000 €.



Une déclaration médicale plus souple qui va vous permettre de ne pas vous soumettre à des formalités médicales pour être couvert.



Une offre sur mesure : des garanties de prévoyance à la carte pour protéger votre famille.



Un cadre fiscal avantageux : un capital net d'impôt et non soumis aux droits de succession selon la réglementation applicable.



Nos réponses à vos attentes

Chaque situation est unique et mérite une solution qui l'est également. Notre expertise s'est enrichie de votre exigence, et Swiss Life vous présente aujourd'hui des solutions adaptées, innovantes et performantes, pour répondre à vos besoins en matière de prévoyance, santé, retraite, épargne, banque privée et assurance de vos biens.

Besoins	Solutions
Préparer ma retraite	Retraite
Protéger ma famille et mes biens	Prévoyance, santé, dommages
Valoriser et transmettre mon patrimoine	Épargne, banque privée, prévoyance
Anticiper et gérer la dépendance au quotidien	Prévoyance

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

*Contrat d'assurance de groupe
à adhésion individuelle
assuré par SwissLife Assurance
et Patrimoine.*

*SwissLife Assurance et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*